

Conditions Générales de Vente 2018

Article n° 1 : Objet

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations d'Alexis DUSSAIX dont le siège social est au 21 rue de la Pourvoierie, 78000 Versailles, et de son client dans le cadre de la vente d'une prestation de visite guidée touristique. Toute prestation accomplie par Alexis DUSSAIX implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Article n° 2 : Prix

Les prix des prestations vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés en Hors Taxe "TVA non applicable, art. 293B du CGI".

Le client peut consulter la grille tarifaire sur demande. Les prix sont réévalués chaque année et soumis à la variation des thèmes de visites ou de circuits. Les tarifs sont applicables du 1er janvier au 31 décembre.

Cependant, une majoration est appliquée sur certains jours particuliers : les jours fériés, le 31 décembre et la périodes des fêtes de Noël.

Alexis DUSSAIX s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer la prestation au prix indiqué lors de l'enregistrement de la commande.

Article n° 3 : Responsabilité civile

Alexis DUSSAIX, 21 rue de la Pourvoierie, 78000 VERSAILLES - 06.29.05.11.76 - alexisdussaix.guidelsf@gmail.com - Siret 838 867 513 000015

Alexis DUSSAIX ne peut être tenu responsable du comportement inapproprié de son client au cours de sa prestation de visite guidée ou d'accompagnement, ni des dégradations causées aux biens de tiers.

Article n° 4 : Assurance

En cas d'accident pendant la prestation, sur la personne du guide ou des clients, comme à des tiers, Alexis DUSSAIX et son client pourront avoir affaire à leurs sociétés d'assurances. La responsabilité civile professionnelle d'Alexis DUSSAIX est assurée par Banque Populaire, à Niort (BPCE IAM : n°178011280K)

Article n° 5 : Vos données personnelles

À la suite d'une réservation par mail, les données personnelles (nom, prénom, adresse mail) des clients sont collectées dans le cadre d'un programme de diffusion.

Cependant, conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez faire valoir ce droit sur simple demande par courrier ou par mail.

Article n° 6 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce 1 Place André MIGNOT 78011 VERSAILLES.

Conditions Générales pour des réservations, paiements soumises à devis

Article n° 1 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés ne comprennent pas les rabais et ristournes qu'Alexis DUSSAIX serait amené à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Article n° 2 : Confirmation de devis

Tous les devis doivent être confirmés et retournés signés et annotés d'un « bon pour accord, par mail ou courrier. Les devis sont valables pour une durée de 30 jours. L'acceptation du devis vaut commande ferme de la prestation.

Article n° 3 : Modalités de paiement pour les particuliers

Le règlement des commandes s'effectue à la confirmation du devis ou au plus tard 15 jours avant la date de visite programmée.

- soit en espèces.
- soit par chèque.
- soit par virement. Le numéro de compte sera fourni au client sur demande.

Article n° 4 : Modalités de paiement pour les institutionnels

Un acompte de 20% est versé lors de l'acceptation du devis ou à la confirmation de la commande. Le solde du paiement s'effectue dans la semaine qui suit la fin de la prestation.

Article n° 5 : Escompte de règlement

Aucun escompte de règlement ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Article n° 6 : Retard de paiement pour les institutionnels

En cas de défaut de paiement total ou partiel de la prestation dans les 15 jours suivants le jour de la prestation de service, l'acheteur devra verser à Alexis DUSSAIX une pénalité de retard égale à 10%. Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

Article n° 7 : Réserve de propriété

Si l'acheteur fait l'objet d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation judiciaire, Alexis DUSSAIX se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, le paiement de la prestation réalisée.

Article n° 8 : Annulation

Tout service annulé dans un délai inférieur à 7 jours précédant le service, est intégralement dû, sauf en cas de force majeure. Les acomptes versés ne sont pas remboursables.

Article n° 9 : Cession de prestation

En cas d'impossibilité du client de se rendre à la prestation commandée plus tôt, le client pourra céder la prestation à un tiers, en prévenant Alexis DUSSAIX au minimum trois jours avant. Celui se réserve le droit de refuser cette prestation.

Conditions Générales pour des visites aux musées et des balades

Article n° 1 : Visites guidées dans les musées

Durée maximale des visites guidées dans les musées: 2 heures.

Les groupes sont limités à 15/20 personnes. Alexis DUSSAIX ne peut être tenu pour responsable des dommages causés aux biens par les visiteurs dans les musées, au cours de la visite guidée.

Clause n° 2 : Fermeture exceptionnelle des musées

La responsabilité d'Alexis DUSSAIX ne pourra pas être mise en cause si un site touristique payant, tel qu'un musée, prévu au programme de la visite du client, a décidé d'un changement d'horaire d'ouverture de manière inopinée, sans en avoir averti le public à l'avance. Dans ce cas une nouvelle date sera proposée pour assurer la visite.

Conditions Générales pour des voyages avec un guide sourd en L.S.F

Clause n° 1 : Circuits d'une journée ou d'une semaine

Les tarifs d'une journée s'applique sur un équivalent de 5 heures, ceux d'une semaine sont calculés sur 6 jours entiers. Les prix sont affichés pour une personne sur la base de 15/20 personnes.

Clause n° 2 : Force majeure

Les horaires de visite sont proposés à l'amiable lors du devis et sont modulables selon l'intérêt du client du jour de la prestation.

La responsabilité d'Alexis DUSSAIX ne pourra pas être mise en cause si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure.

À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 3 : Décalage du début de la prestation

La responsabilité d'Alexis DUSSAIX ne pourra pas être mise en cause si le retard dans l'exécution de la prestation découle d'un retard du client. Un retard de 15 minutes est toléré pour le début de la visite. Au-delà de ce retard sera facturé au même titre que si le client était arrivé à l'heure.